



## ESG. INITIATIVES

# L'Afic promet l'intéressement des salariés, Citizen Capital le concrétise



Laurence Méhaignerie

L'Afic dénonce « des lourdeurs, des difficultés considérables » dans l'état actuel du dispositif de partage de la valeur avec les salariés d'entreprises sous LBO. C'est pourquoi l'association propose des évolutions sous forme d'une proposition de loi sur l'intéressement des salariés aux plus-values. Le principe est simple : chaque actionnaire pourra librement s'engager à transférer une fraction de sa plus-value de cession à ses salariés. Cet engagement devra être pris au moins un an avant la vente de l'entreprise, et sera soumis à

la réalisation d'objectifs prédéfinis. Pour mettre tout cela noir sur blanc, un accord semblable aux plans d'intéressement existants sera signé entre les salariés et l'entreprise, et définira les critères de répartition de la plus-value. Ce régime sera plafonné individuellement sur le modèle de l'intéressement aux résultats. Fiscalement, l'idée consiste à soumettre cet intéressement au régime de l'impôt sur les plus-values mobilières, taxées à 19 % (plus CSG et CRDS) avant distribution aux salariés. Ce qui ne pèsera pas sur les finances publiques, selon l'Afic. « Nos propositions relatives au partage de la plus-

value en cas de cession de titres de sociétés non cotées sont désormais abouties et vont faire l'objet de présentations aux parties prenantes concernées. Nous espérons qu'elles seront la base d'un échange constructif et effectif pour réduire les obstacles actuels à l'usage d'un tel dispositif », déclare Hervé Schricke, président de l'Afic. La proposition « simple, facile à mettre en œuvre, d'une fiscalité claire » nécessitera toutefois une évolution du code de commerce, du code du travail, du code général des impôts et du code de la sécurité sociale. Déjà passé à la pratique, Citizen Capital vient de mettre en œuvre un

mécanisme similaire à la faveur de la cession de G2J, spécialiste de la vidéoconférence, au groupe IEC (solutions audiovisuelles complexes). Le fonds rétrocède ainsi l'équivalent de 10 % de sa plus-value aux salariés de G2J, illustrant le positionnement « éthique » de la structure. « Le partage de la valeur s'inscrit pleinement dans notre philosophie d'investissement, fondée sur la conviction que le capital peut être au service d'enjeux de société, confirme Laurence Méhaignerie, présidente de Citizen. Il nous semble naturel que les salariés, qui ont fortement contribué à la création de valeur, en bénéficient aussi. »